

E. U. R. L. 2 MC 2

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

Capital social : UN EURO

Siège social : 3, impasse du moulin 77720 AUBEPIERRE

R. C. S. : 450 236 997 MELUN

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 03 JUIN 2025**

L'associée unique de la Société 2 MC 2 – EURL, société à responsabilité limitée, s'est réunie à Aubepierre, le 03 juin 2025, en Assemblée Générale Extraordinaire.

La convocation a été effectuée par le Gérant.

Est présente :

La Société 2 MC 2, Eurl, associée unique et propriétaire d'une part sociale, représentée par son Administrateur unique, Madame TORCATIS Christiane, représentant l'ensemble du capital social.

L'assemblée est présidée par Madame TORCATIS Christiane, en sa qualité de gérante de la Société 2 MC 2 EURL.

L'associée de 2 MC 2 EURL est réunie en assemblée générale extraordinaire et au siège social, sur convocation faite par le gérant le 16 mai 2025 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.. Modification de l'objet et de l'activité de la société

La Gérante donne lecture de son rapport sur la modification de l'activité envisagée.

La résolution suivante est mise aux voix :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui devient :

Activité principale :

IMPORT EXPORT DE TOUS PRODUITS REGLEMENTES OU NON TELS QUE BOISSONS ALCOOLISEES OU NON

Activités secondaires :

VENTE DE VEHICULES D OCCASION
IMPORT EXPORT D'OR D'ARGENT OU DE PIERRES PRECIEUSES

Cette décision est motivée par le fort développement de l'activité de négoce à l'international, contrairement à la vente de véhicules d'occasion qui ne cesse de diminuer depuis l'annonce de la fin des véhicules thermiques.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée décide par conséquent que l'article 2 des statuts relatif à l'objet social est rédigé ainsi :
« La société a pour objet social l'import-export de tous produits réglementés ou non tels que boissons alcoolisées ou non ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

La Gérante
Signature
EURL ZMEZ
3 Impasse du moulin 77720 Aubepierre
www.voiture-sur-mesure.fr
Siret : 450236997
TVA : FR68450236997